

Quelles natures en ville ?



ACTES DU **SÉMINAIRE**

DU **28 JUIN 2012**

COMMUNAUTÉ URBAINE DE LYON

GRANDLYON
communauté urbaine

Sommaire

Introduction

Gilles ASSI 5

Vice-président du Grand Lyon en charge du pôle agroalimentaire, des espaces naturels et de l'agriculture périurbaine, Pôle environnement

Marcus ZEPF 8

Directeur de l'Institut d'Urbanisme de Grenoble
Professeur Université Grenoble 2, PACTE UMR CNRS 5194

Michel DESVIGNE 10

Paysagiste DPLG, Agence MDP

LE CHAMP DES SAVOIRS 18

APPRÉHENSION DES ACCEPTATIONS MULTIPLES DE LA NATURE EN MILIEU URBAIN

Chris YOUNÈS 20

Philosophe, Professeur ENSAPLV et ESA, Directrice du laboratoire Gerphau/UMR 7218 LAVUE

Nathalie BLANC 24

Géographe, Directrice de recherche CNRS – Section CNRS 39 - Université Paris-Diderot

Muriel DELABARRE 28

Urbaniste, Doctorante Grand Lyon, Institut d'Urbanisme de Grenoble, Laboratoire PACTE UMR CNRS 5194

Marie-Christine COUIC 30

Sociologue-Urbaniste OPQU, Docteur en Sciences pour l'ingénieur, spécialité Architecture. BazarUrbain-Responsable d'agence

Jean-Michel ROUX 32

Urbaniste OPQU - BazarUrbain. Maître de Conférences IUG, Université Grenoble 2, PACTE UMR CNRS 5194

LES CHAMPS D'APPLICATION POUR AMÉNAGER ET MÉNAGER LA NATURE EN MILIEU URBAIN 38

AXE 1
VALORISATION DES DISPOSITIFS QUESTIONNANT LES INTERFACES ENTRE COMPOSANTES DE LA NATURE 40

Frédéric SÉGUR

Responsable du service Arbres et Paysage, Grand Lyon

Laurent DAUNE

Architecte-Paysagiste, Professeur à la Haute école du Paysage, d'Ingénierie et d'Architecture de Genève

Marco MORRETI

Chef de projet - Research group leader in the Community Ecology Unit at the Swiss Federal Research Institute WSL, Bellinzona

AXE 2
INSCRIPTION DE LA NATURE DANS LES VALEURS RÉGLEMENTAIRES 50

Table ronde composée de :

Fabienne GIBOUDEAUX

Adjointe au Maire de Paris, chargée des espaces verts

Suzanne BROLLY

Service de l'Environnement et de l'Écologie Urbaine, Ville de Strasbourg

Gilles BUNA

Vice-président en charge de l'urbanisme appliqué et opérationnel, des projets urbains et des grands projets d'équipement, Pôle urbanisme et cadre de vie – Grand Lyon

Michel DESVIGNE

Paysagiste DPLG, Agence MDP

LOGIQUES DE PROJETS 65
RÉALITÉS DE PRODUCTIONS, DE DISCOURS ET DE TRAJECTOIRES

Marcellin BARTHASSAT 66

Architecte, co-dirigeant de l'Atelier ar-ter basée à Carouge, Genève

Jean-Claude DURUAL 72

Paysagiste FFP, Directeur d'Etude, Agence Ilex Paysages et Urbanisme

Didier LARUE 76

Paysagiste DPLG - Urbaniste, Atelier LD

Laurence ROUX-MOSCHETTO 79

Chef de Projets, Direction de l'Aménagement du Grand Lyon

PROPOS CONCLUSIFS 84

Michel DESVIGNE 86

Paysagiste DPLG, Agence MDP

Marcus ZEPF 87

Directeur de l'Institut d'Urbanisme de Grenoble –
Docteur et Professeur Université Grenoble 2, PACTE UMR CNRS 5194

Gilles ASSI 88

Vice-président du Grand Lyon en charge du pôle agroalimentaire,
des espaces naturels et de l'agriculture périurbaine, Pôle environnement

Introduction

Gilles Assi

Vice-président du Grand Lyon en charge du pôle agroalimentaire, des espaces naturels et de l'agriculture périurbaine, Pôle environnement



Mesdames, Messieurs, Chers collègues,

Il m'appartient de vous souhaiter la bienvenue à Lyon, dans cette salle du Conseil de la Communauté urbaine, pour cette journée d'échanges et de réflexion autour de la place de la nature dans la ville. L'année 2010 était l'année mondiale de la biodiversité. Cette année là avait remis en exergue l'état de la biodiversité dans notre pays et sur l'ensemble de la planète.

Un siècle à peu près s'est écoulé depuis la mise en place des premiers parcs nationaux (Yellowstone en 1872), des premières réserves naturelles. Des progrès ont été faits, à travers le monde : c'est près de 44 000 zones protégées qui ont été instaurées. Et pourtant, le résultat des évaluations de l'état de la biodiversité n'est pas faramineux : l'érosion de la biodiversité se poursuit, même pas ralentie.

Parmi les multiples raisons comme le changement climatique, le réchauffement des océans, la pollution des sols, des rivières, des étangs et des lacs, la surexploitation des ressources, l'agriculture intensive, la destruction des habitats, l'artificialisation des terres (...) de nous concernent particulièrement le développement de l'urbanisation et la fragmentation des milieux par de multiples infrastructures.

Depuis la fin des années 60, l'extension de la ville de Lyon et de son agglomération a été très importante. Si depuis sa création, la Communauté Urbaine n'a augmenté « que » de 200 000 habitants, en passant de 1 millions, à 1.2 millions d'habitants, sa tâche urbaine a quant à elle explosée.

La volonté du Grand Lyon aujourd'hui consiste à maîtriser son étalement urbain, d'organiser son développement autour de pôles secondaires, desservis par le réseau des transports collectifs, de densifier l'espace urbain pour pouvoir accueillir de nouveaux habitants tout en protégeant l'ensemble des espaces agricoles et naturels qui l'entourent. 150 000 habitants supplémentaires d'ici à 2030 selon les projections effectuées pour l'élaboration du SCOT, cela représente autant de logements, et des entreprises supplémentaires sur notre territoire. Tout en maintenant au PLU les mêmes superficies de zones A (agricoles) et N (naturelles) que ce qui est actuellement inscrit dans ce document de planification. Soit un peu plus de 20 000 ha sur les 50 000 que compte le territoire communautaire.

Cette équation nécessite de densifier les espaces urbains. Densifier suppose de trouver des formes d'aménagement, de construction, d'organisation qui permettent à nos concitoyens de se sentir bien dans leur ville, d'avoir des endroits calmes, des endroits pour s'aérer, pour jouer au ballon, faire du vélo etc. En somme, d'avoir accès à une certaine qualité de vie.

Dans les enquêtes ménages cette notion de qualité de vie est mesurée par deux faisceaux d'indices : l'accès aux commerces et aux services, à des produits frais, et l'accès à des espaces récréatifs, à des espaces verts, à des lieux de promenade.

La demande d'espace vert à proximité de chez soi, d'espaces récréatifs, d'espaces de campagne, de lieux de promenade au milieu de la nature ou des champs est une demande qui, d'enquête en enquête, ne varie pas depuis 20 ans et reste forte.

Il nous appartient de trouver les réponses à ces besoins et demandes de logements et d'emplois, d'espaces verts, et la nécessité de préserver les espaces agricoles et naturels.

On ne part pas de rien.

Le Grand Lyon a défini dès 1994 sa Trame Verte, c'est ce qui a permis de préserver un réseau périphérique d'espaces naturels et agricoles, de conserver près de 9 000 ha d'espaces agricoles, de conserver des exploitations agricoles au sein d'une agglomération de 1.2 millions d'habitants. Certes, cette Trame Verte n'est pas parfaite, les continuités, les corridors écologiques rencontrent parfois des points noirs. Il faudra trouver des réponses à ces problèmes.

Les Grands Lyonnais bénéficient d'un cadre de vie agréable, qu'il faut le préserver.

Les grandes opérations d'aménagement, récentes sont allées dans ce sens qu'il s'agisse :

■ de l'aménagement des berges du Rhône, qui permettent de renouer avec le Rhône, d'aller de Gerland à la Tête d'Or en se promenant le long du fleuve, à l'écart de la circulation automobile ;

■ des aménagements de la ZAC de la Buire qui offre un nouveau parc public servant aussi de bassin de rétention ; une zone de stockage des eaux pluviales pour l'arrosage ;

■ de Confluence avec son réseau naturel formé par le jardin aquatique, les noues, le « champ » et les cours jardinées ;

■ du Carré de soie (...).

D'autres plus anciennes répondent également à cette problématique, comme par exemple la zone d'activité économique de la Porte des Alpes dont l'aménagement paysager fut conçu avec deux objectifs : d'une part, une volonté forte de paysager en imposant une proportion d'espaces verts importante ; et, d'autre part, de gérer les eaux pluviales dans un secteur plus éloigné des réseaux et de capacité d'infiltration plus limitée. Le résultat aujourd'hui probant est le recensement d'une biodiversité importante tant au niveau des bassins qu'au niveau des espaces verts centraux ou de la forêt de Feuilly.

La reconquête d'une place pour la nature sauvage dans le cœur urbain sera un des défis à relever dans les années à venir. La nature esthétique, représentée par les parcs, squares et ronds points gérés par des processus horticoles a toujours été présente. La nature sauvage, foisonnante, apparaissant en tous lieux, au pied des arbres ou des murs, nécessitera une attention particulière, ne serait-ce que pour des questions sociales : la nature sauvage est parfois interprétée comme une absence d'entretien.

Des initiatives existent et les agents travaillent sur ces questions. Le Grand Lyon dispose, outre le service écologie de la Délégation au Développement Urbain, outre l'unité Arbre et Paysages de la Direction de la Voirie, d'une mission sur l'Animalité en ville.

De plus, le Conseil de Développement réalise sur ces questions un travail important : ses réflexions sur la densité, ses réflexions sur l'agriculture, les circuits courts et l'alimentation, le cycle d'information-débat « nature en ville » qui s'est achevé le mois dernier, contribuent à faire évoluer les idées sur la place de la nature dans la ville.

Le service écologie accueille une doctorante, Muriel Delabarre, pour une thèse portant sur la question de l'ingénierie écologique au service des opérations d'aménagement pour une meilleure prise en compte des multiples fonctions de la nature au service de la ville et de son habitabilité. Les collaborations avec les universités sont des éléments majeurs dans nos réflexions, par les apports méthodologiques, par la prise de recul que les travaux de recherche permettent. D'ailleurs, Marcus Zepf, le directeur pour la thèse est à nos côtés pour animer les débats de la journée.

Les parcours sur sites dont vous avez eu la synthèse, sous la forme d'un bel ouvrage dans vos mallettes, est le résultat d'un partenariat élargi entre le Conseil de Développement dans le cadre du cycle débat information sur la nature en ville, l'université de Grenoble par l'intermédiaire de Muriel Delabarre, le Grand Lyon et un collectif de praticiens/chercheurs BazarUrbain. Ils viendront nous présenter tout à l'heure les résultats de ces parcours sur sites.

Nous avons voulu en organisant cette journée avoir un temps d'échange autour de cette vaste question de la nature ou plutôt des natures en ville. Des échanges entre personnes d'horizon divers, que ce soient des praticiens, maîtres d'œuvre ou maîtres d'ouvrage, des gestionnaires, des associations, des citoyens pour nous permettre d'avancer sur cette question et nous aider à imaginer la ville de demain. Une ville qui soit capable d'accueillir de nombreux habitants et qui soit capable d'offrir à chacun un cadre de vie qui reste agréable et confortable.

Cette journée doit aussi nous permettre d'avancer dans nos réflexions propres à l'élaboration du nouveau PLU. Ce PLU – H, parce qu'il intégrera aussi les questions propres à l'habitat, sera conforme aux exigences des lois grenelle, mais aussi veut répondre aux demandes sociales d'espaces verts de proximité, de façon intelligente.

C'est pourquoi, nous avons organisé cette journée en trois périodes :

➤ LE TEMPS DE LA DÉFINITION : qu'est ce que c'est cette nature en ville, à quelles fonctions peut elle répondre;

➤ LE TEMPS DE L'APPLICATION : les interfaces et la multifonctionnalité de la nature ou des espaces non artificialisés, et sa place dans les documents réglementaires et de planification ;

➤ LE TEMPS DU PROJET : des idées à leur mise en œuvre.

L'exposition que vous pourrez visiter du temps de midi traduit les travaux d'étudiants autour du thème nature urbaine dans le cadre d'un concours réalisé par les Grands Ateliers en partenariat avec le service espaces verts de la ville de Lyon.

Je vous souhaite une bonne journée d'échanges fructueux.

Marcus Zepf

Directeur de l'Institut d'Urbanisme de Grenoble – Professeur Université Grenoble 2, PACTE UMR CNRS 5194



La « nature en ville », serait-ce un pléonasme ou une contradiction ? Cette question semble légitime, si on considère les définitions qui rapprochent le mot « nature » du « vivant qui se modifient et évoluent progressivement ». Le mot ville peut être entendu en tant que structure composée d'espaces construits et non construits, d'espaces aménagés et délaissés remplis de vie, se modifiant et évoluant à travers des représentations et des usages de ceux qui les habitent, les fréquentent, les conçoivent et les gouvernent.

Selon Catherine Larrère, la nature est dans le même temps « ce qui se maintient, le permanent, le stable, du côté de l'être ou de l'ordre ». Cette définition met en évidence l'unité de la nature dont l'homme est une des composantes. La perception de cette unité par les hommes diffère selon les époques et les cultures. Après une période d'une nature urbaine apprivoisée et domestiquée, une nouvelle relation semble s'installer selon les impératifs écologiques d'une transition climatique et énergétique, appelée la « troisième révolution industrielle » par l'économiste Jeremy Rifkin.

Les exemples de la High Line à New York, ancienne infrastructure ferroviaire devenue voie verte de déambulation urbaine ; les jardins de la Princesse à Berlin, friche urbaine utilisée temporairement comme espace de jardinage collectif pour réunir une population multiculturelle ; ou encore les espaces de renaturation dans la ville rétrécissante de Frankfurt sur Oder témoignent d'un nouveau statut de la nature en ville qui semble moins contraignant que par le passé.

Ce regard renouvelé sur le couple ville-nature comme « tissu vivant » peut être l'occasion d'un questionnement sur les natures et leurs rôles dans la ville. Ce thème influence très concrètement la nature des aménagements, les relations qu'elles entretiennent avec nos sociétés contemporaines mais aussi les façons de concevoir, percevoir produire et gérer la nature en milieu urbain. Il ne s'agit pas seulement de modifier notre regard mais également de s'engager dans une démarche de construction d'un programme d'ensemble pour restaurer et développer la nature en ville. Par conséquent, il s'avère nécessaire d'inventer un nouveau modèle urbain attractif, plus dense et mieux réparti. Ceci suppose de concevoir des espaces publics ou privés de qualité où la nature trouvera toute sa place. La présence de la nature en ville est au cœur du nouveau modèle de la ville durable.

La problématique générale du séminaire [Quelles natures en ville ?] tend à interroger les processus de transformation de l'espace sous le prisme de la nature en ville. L'idée consiste à montrer comment la ville, en tant qu'agent de la transformation, anticipe et accompagne les mutations du territoire et de la société en repositionnant au cœur des débats la nature. Ce séminaire, envisagé comme une rencontre interdisciplinaire visant à faire dialoguer des praticiens issus de divers champs disciplinaires (urbanistes, architectes, paysagistes etc.) ainsi que des acteurs en charge des territoires, suggère des connaissances nouvelles situées à la croisée de pratiques riches et variées.

Le temps d'échange et de réflexion offert aujourd'hui par le Grand Lyon nous permet de revisiter nos pratiques depuis l'échelle territoriale de la planification jusqu'à celle du projet urbain en conjuguant à la fois des savoirs-faire, des retours sur expériences de projets réalisés et des productions rationnelles de la recherche action, d'aborder un certain nombre de

champs thématiques. Muriel Delabarre, jeune chercheuse au Grand Lyon nous propose trois champs :

D'abord le « **Champ des savoirs** », notamment l'appréhension des acceptions multiples de la nature en milieu urbain.

Puis, le « **Champ des applications** » pour aménager et ménager la nature en milieu urbain.

Dans la perspective de la promotion d'un urbanisme résolument contemporain, de quelle manière concevoir des dispositifs urbains initiant des rapports inédits entre des composants de la nature (tels que l'eau, la biodiversité, le végétal etc.) et la matérialité de nos villes ? En quelque sorte, il s'agit d'explorer ici une vision actualisée se basant notamment sur la fonction active et non pas uniquement passive de la nature dans la régulation de l'environnement. Dans cette perspective sommes-nous en mesure de suggérer une remise en question plus poussée et audacieuse

de la façon de gérer du point de vue réglementaire la cité en intégrant la nature ?

Il s'agit de développer un argumentaire autour des leviers essentiels qui permettent en l'état actuel de leur réglementation de prendre des mesures tout à fait significatives en faveur de la nature. Et finalement le « **Champ des projets** » à savoir les réalités de productions de discours et de trajectoires.

L'observation attentive des projets urbains contemporains peut laisser penser à une réévaluation de la fonction et du statut de nature en ville : au-delà du beau, de l'élément de composition des paysages urbains, de la réponse aux attentes sociales ou de la valorisation économique des territoires, les fonctions environnementales réattribuées à la nature dans la cité en font en effet aujourd'hui un facteur d'équilibre indispensable pour un développement urbain durable.



LOGIQUE DE PROJETS :

Réalités de productions,
de discours et
de trajectoires



Muriel DELABARRE

Marcellin BARTHASSAT conduit des travaux embrassant les thématiques d'architecture, de patrimoine, de paysage ainsi que de logement social et coopératif. Il s'implique dans le débat public sur l'aménagement du territoire et sur l'écologie urbaine. Le travail de son atelier ar-ter qu'il co-dirige à Genève s'organise comme un laboratoire de nouvelles pratiques où se discute les hypothèses des projets, partageant une complémentarité des savoirs et une pratique des regards croisés. Les formes du territoire les poussent à chercher dans l'histoire des lieux (contexte) – villes et campagnes – les fondements nécessaires et pertinents pour chacun de leur projet.

1

Projet de paysage 2012 du Grand Genève agglomération franco-valdo-genevoise

Marcellin BARTHASSAT

Architecte, co-dirigeant de l'atelier ar-ter à Carouge, Genève

L'adoption au début des années 2000, d'une politique des agglomérations au niveau fédéral en Suisse, a permis de déclencher des programmes publics innovants en terme d'aménagement du territoire. Inciter financièrement les agglomérations à concevoir une vision intégrée entre urbanisation et mobilité tout en prenant en compte l'environnement, a permis une nouvelle approche transversale des projets territoriaux dont la question du paysage.

L'agglomération Franco-Valdo-Genevoise s'étend sur une superficie de 2 500 km² regroupant onze territoires qui compte aujourd'hui 850 000 habitants et 450 000 emplois. Les prévisions à l'horizon 2030 estiment une croissance de plus de 200 000 habitants et 100 000 emplois. Avec 70 % d'espaces naturels et agricoles et 30 % d'espaces construits, le projet transfrontalier superpose trois domaines - urbanisme, mobilité et paysage-environnement – et a élaboré



Bassin lémanique franco-suisse et le massif des préalpes et alpes du Mont-Blanc

un concept « d'agglomération compacte, verte et multipolaire » distingué par le Grand prix européen d'urbanisme 2010.

Tout d'abord je partirai de trois constats :

➤ Climat et biogéographie : la crise environnementale confirme que nous sommes dans une crise mondialisée qui n'est pas qu'économique. Elle implique la vision spatiale et un changement de paradigme dans le rapport ville/nature.

➤ Espace et société : découlant des situations économiques, les inégalités sociales sont croissantes auxquelles s'ajoutent les inégalités spatiales. Le « vivre ensemble » dans les grandes concentrations des villes implique un renouveau de la pensée urbaine, notamment sur l'espace public.

➤ Mobilité et temps : l'accélération des rythmes et des flux engendre à la fois une saturation sur les infrastructures, laquelle hypothèque la question des espaces publics urbains. Tous n'ont pas les mêmes moyens ou capacité à se déplacer... Cette crise de la mobilité pose la question du « temps » comme une future richesse ?

Le premier constat invite à se pencher en profondeur sur le relief, l'hydrographie et le végétal. Ces composantes du territoire constituent la base du projet de paysage, lui-même devenant un élément structurant du développement urbain. Le deuxième constat, certes plus politique, nous rappelle que l'espace n'est pas une chose neutre, et que les rapports qualitatifs entre espace bâti et espace ouvert devraient être indissociables de la densité urbaine. Enfin le troisième constat implique de mettre au centre du projet le droit à la mobilité, et donc le développement prioritaire des transports publics et les déplacements doux comme condition de la métropole.



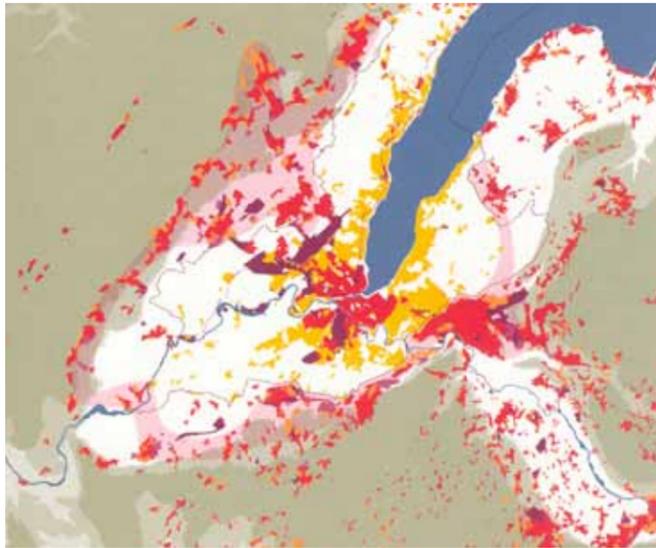
Genève, cœur d'agglomération vue du Salève

C'est sur ces postulats que s'est développé depuis 2007 un projet d'agglomération transfrontalier. Car cet « Autre Genève » né de la conurbation autour de l'espace rural genevois - protégé depuis 1952 par une distinction entre zones constructibles des zones naturelles et agricoles - entraîne d'importants déséquilibres entre les territoires urbanisés et non urbanisés, entre la mobilité et l'environnement, entre les fortes concentrations urbaines et le « pavillonnaire » de faible densité. La région subit un « effet frontière » qui hypothèque lourdement le déséquilibre logement/emploi. Si Genève jouit d'une forte croissance économique, elle a peine à produire des logements, exportant ainsi une forte proportion d'habitats sur la France, ce qui augmente une croissance du transport motorisé provoquant d'insupportables nuisances.



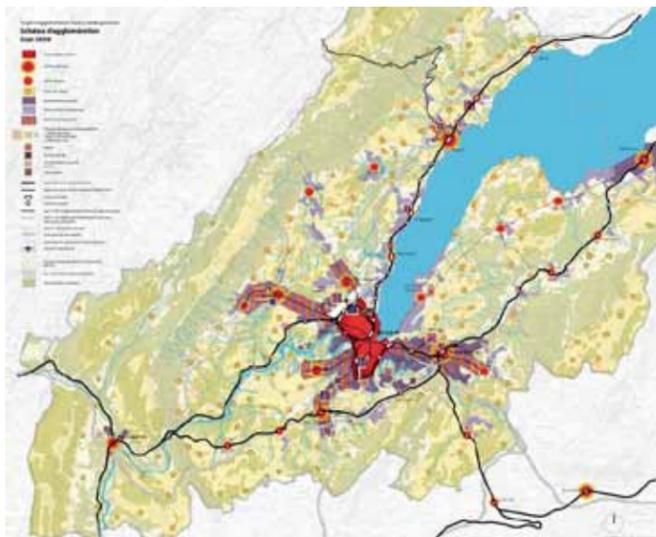
Les grandes campagnes et mitage du territoire

L'idée d'une coopération transfrontalière remonte aux années 1990 par le Comité régional franco-genevois (CRFG). Elle s'est entendue ensuite en terre vaudoise, voisine du Pays de Gex. La Confédération helvétique développe une politique environnementale à l'échelle métropolitaine découlant de l'application des accords de Kyoto en 2005. Elle met à disposition un fond d'infrastructure en exigeant de la part de chaque agglomération, un projet d'aménagement du territoire superposant les volets urbanisme, mobilité et environnement. A l'origine du projet d'agglomération, nous ne sommes pas obligés d'initier une démarche sur les espaces ouverts de la nature et de l'agriculture en rapport à l'espace public urbain. Ce volet paysage et environnement est né d'une conviction commune entre de nombreux acteurs des collectivités publiques et quelques architectes du paysage du projet d'agglomération.



Développement urbain (carte Studi0 Basel 2006)

Dans la dynamique du projet régional, la question du paysage a ouvert un champ d'exploration des espaces transfrontaliers qui nous sont communs. Ces enjeux ne signifient pas de se limiter à une stricte conservation ou protection du patrimoine paysager, mais, plutôt d'inviter à réinventer des relations entre site et programmation, entre nature, agriculture, urbanisme et mobilité.



Projet d'agglomération franco-valdo-genevoise 2007

En 2008, le premier projet d'agglomération a été déposé, la volonté de la direction du projet d'agglomération a été de tester l'hypothèse franco-suisse de la région par une descente dans les échelles. Neuf parties ont été identifiées et sur lesquelles, durant presque deux ans, trente équipes de projet interdis-

disciplinaires ont été mobilisées pour élaborer des « Plan d'aménagement coordonné de l'agglomération » (PACA). En 2010 l'ensemble des 30 projets ont été synthétisés et assemblés dans un « plan guide », ouvrant des hypothèses novatrices autour des grandes centralités urbaines. Cette dynamique a entraîné le Canton de Genève à sortir de ses propres frontières pour dessiner son Plan directeur jusqu'à Annemasse, Ferney-Voltaire, Saint-Genis et Saint Julien. C'est villes sont effectivement liées organiquement au cœur d'agglomération qu'est la ville et les communes suburbaines de Genève. Dans ce contexte le paysage est devenu un élément structurant. C'est l'idée d'une matrice ou d'un socle du projet territorial, qui a ses composantes topographiques, hydrographiques, végétales, parcellaires, viaires et bâties. L'une des hypothèses retenue est le principe de la porosité (rapport entre vide et plein de la ville), de connectivité et de perméabilité ouvrant ainsi « une accessibilité généralisée » par le projet d'espace public selon Bernardo SECCHI. Autrement dit mettre en relation les différents tissus urbains avec les différents paysages à l'échelle territoriale.

Certes, cette première définition n'est pas suffisante, elle insiste sur le caractère indéterminé du statut paysage. C'est pourquoi, la plupart du temps, il ne précède pas le projet urbain, mais doit s'adapter à des décisions d'urbanisation fonctionnelles et quantitatives.



Maillage territorial du plan régional de zones de 1936

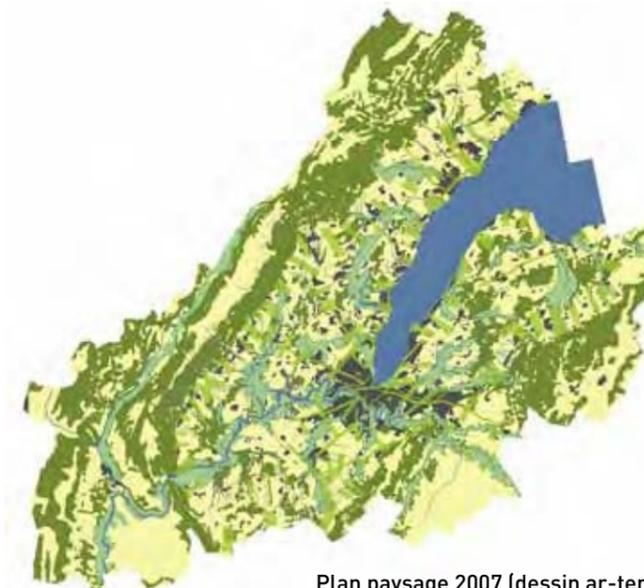
La configuration lacustre et alpine donne une dimension exceptionnelle aux différents lieux de vie, caractérisés par les reliefs du massif du Mont-Blanc, du lac Léman, du Rhône et de l'Arve ainsi que de leurs affluents. Entre le naturel et le construit, il faut remonter à la période des années 1920-30 pour

trouver les prémisses d'une armature verte dessinée à l'échelle régionale. Nous nous sommes inspirés du Plan directeur régional de 1936 élaboré par Maurice BRAILLARD, Alfred BODMER, Arnold HOECHEL et Hans BERNOULLI. Ce plan prend la forme d'un double maillage orthogonal (concept de ville dans un parc) qui deviendrait la structure d'une ville immergée dans la verdure. Cet « héritage » a contribué significativement aux décisions genevoises de 1952 pour établir une claire distinction entre les espaces naturels et agricoles des zones à bâtir. Nous n'avons donc rien inventé : le projet d'avant-guerre préfigurait ce que vous appelez une « trame verte et bleue » et ce que nous appelons une « charpente paysagère » (conservation) pouvant se déployer en un « maillage territorial » (transformation), lui-même ayant l'ambition de se muter à l'idée d'espace public rural ou d'espace public urbain.

Je voudrais citer deux définitions du paysage :

➤ « Si le paysage est porteur d'un potentiel critique vis-à-vis de l'état du monde, c'est sans doute parce qu'au fond de tout paysage réside une géographie utopique et un principe d'espérance qui viennent contrebalancer les principes de responsabilité, de précaution et de conservation » (Jean-Marc BESSE);

➤ « Le paysage implique un sujet qui ne réside pas en lui-même mais s'ouvre au dehors. Il donne des arguments et une redéfinition de la subjectivité humaine, non plus comme substance autonome mais bien comme une relation » (Michel COLLOT).



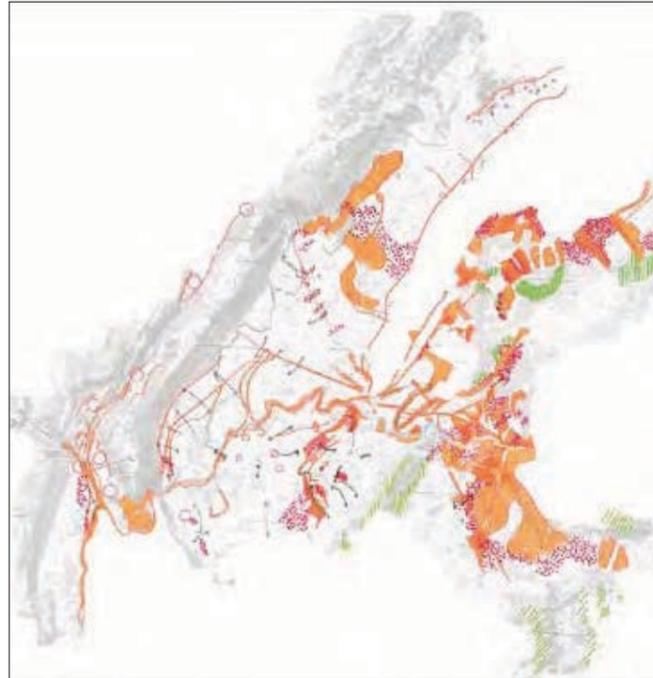
Plan paysage 2007 (dessin ar-ter)

C'est en nous inspirant un peu de ces pensées que nous avons essayé de travailler sur l'espace, sur les notions de structure et formes du territoire et sur les éléments interprétatifs du paysage. Nous sommes partis de la relation ville-campagne qu'il nous faut restaurer, en abandonnant toute idée d'opposition, en reprenant le concept anglo-saxon de ville polycentrique multipolaire entouré d'agriculture. Puis nous avons procédé par décomposition : le système orographique de la cuvette genevoise, le relief, l'hydrographie, les massifs forestiers boisés et les surfaces agricoles.

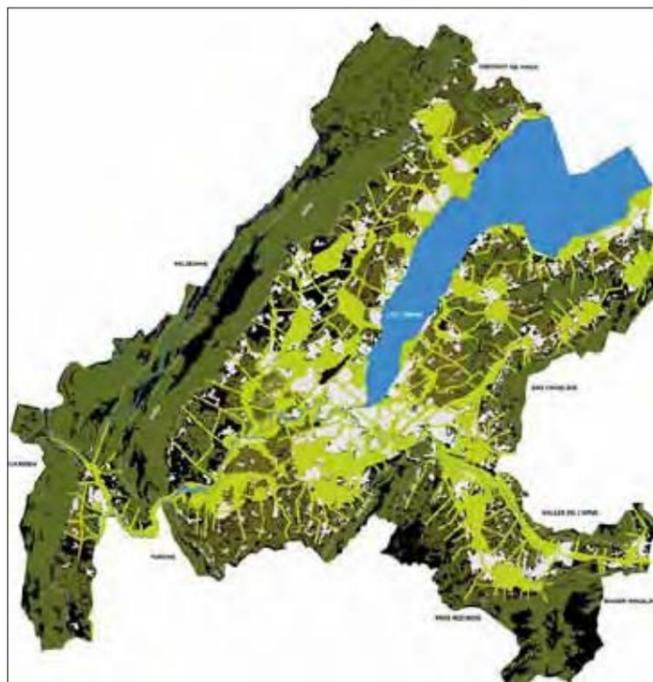
Ces éléments fondateurs du « Plan paysage » forment une « charpente paysagère » et ses pénétrantes de verdure, dans un système radioconcentrique donné par le Lac, l'Arve et le Rhône. En identifiant ou dessinant des composantes territoriales de façon tangentielle (contrepoint), notamment les grands plateaux agricoles ou des cours d'eaux. C'est ainsi que nous proposons le développement d'un maillage vert qui répond à trois ambitions : le maintien et la valorisation des grands espaces agricoles, la préservation et restauration des connexions biologiques et la mise en connexions des espaces verts (espace public rural). La déclinaison du concept paysager articule deux classifications : les composantes territoriales existantes (contexte) et les situations nécessitant des projets de paysage ou d'aménagement d'espaces publics (valorisation/modification). Ensuite, nous avons identifié des points de frottements et de contradictions sur les situations conflictuelles ou d'enclavement. Les élus ont accepté ces termes, nous ouvrant ainsi des chantiers possibles pour projeter dans les franges périurbaines.

L'hypothèse de 2007 mise sur une régulation du développement urbain à l'intérieur d'un système maillé traversant les échelles, celle de la ville comme celle de la campagne. Entre les espaces urbains, le plan formalise l'établissement de connexions ou d'interrelations entre des entités territoriales (reliefs, hydrographie, végétation et espaces agricoles) et des situations plus hybrides appelées à se transformer, comme par exemple la périphérie urbaine appelée à se densifier.

Entre 2010 et 2012 la Haute école du paysage, de l'ingénierie et de l'architecture (HEPIA) a renouvelé un état des lieux et diagnostic permettant une interprétation pertinente des grands paysages de l'agglomération. Cet état des lieux renouvelé est décliné en trois échelles de lecture du territoire : ensemble, entité et motif à l'instar du chapitre, d'une phrase et de mots.

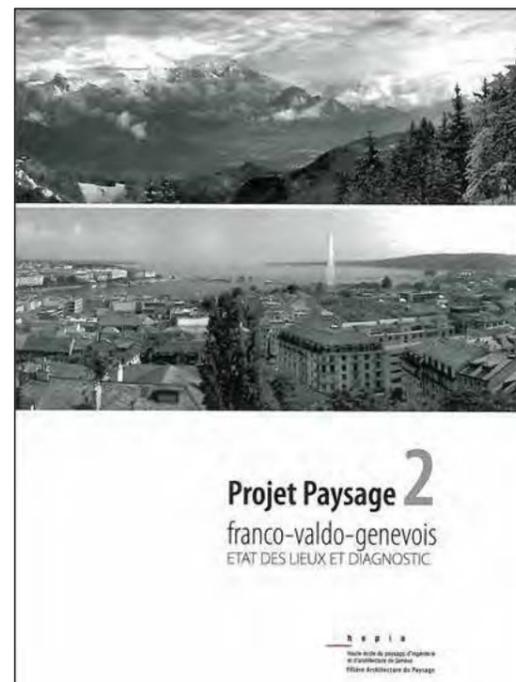


Etat des lieux et diagnostic



Plan paysage 2012 (dessin ar-ter)

Dans sa deuxième version 2012, le plan paysage est devenu « **Projet de paysage 2** ». Il développe une approche d'échelle différente pour s'élargir, au delà du cœur de l'agglomération, aux grandes entités du bassin lémanique et de l'arc alpin. La démarche en cours identifie une trentaine de « projet de paysage » interconnectés et qui pourraient être développés dans un processus évolutif. Il s'agira effectivement d'affronter des situations différentes, de la ville diffuse et de ses franges, démontrer la pertinence d'un système maillé, traverser les échelles du grand paysage, de la ville et du quartier et proposer des mesures d'aménagement comme concrétisation des postulats avancés. Les enjeux de connectivité y sont devenus stratégiques. Il s'agit non seulement de s'accorder sur les densités et limites de l'urbanisation, autour desquelles les espaces ouverts du paysage seront plus ou moins préservés ou confortés, mais aussi de la mise en œuvre d'un plan paysage. Celui-ci relève d'un exercice mettant au centre trois préoccupations : sortir des logiques d'enclavement, établir des continuités générant des relations, accentuer l'attractivité des sites ou l'envie par le « projet d'espace public ».



Avec le thème de la transition et des limites, nous voyons comment passer de l'un à l'autre, non pas directement mais avec des leviers (compensations écologiques mutualisées, espaces de transition, renaturation des cours d'eau, projet agro-environnemental, maillage des espaces publics, requalification des voiries, etc.). En descendant encore dans les échelles, on redécouvre les espaces à enjeux paysager en mesures d'accompagnement paysager (MAP), lesquelles permettent cette fois d'aborder à l'échelon des collectivités locales, les mesures qui pourraient être concrétisées afin que cette carte ne reste pas abstraite mais

devienne une réalité susceptible d'évoluer. Cette posture n'est pas dissociable des modes classiques de l'aménagement du territoire, elle « s'ingère » ici plus comme un point de vue sur le projet d'agglomération que comme un volet additionnel à ceux de l'urbanisme et de la mobilité. Le développement du volet paysage dans le projet d'agglomération 2012 offrira ainsi une nouvelle étape du projet territorial qui devrait permettre aux différents acteurs d'entrer en « conversation » à partir de propositions de projet plus ancrées aux situations des villes et de leurs environnements.



COMMUNAUTÉ URBAINE DE LYON

20 rue du Lac

69 003 LYON

www.grandlyon.com